

Alexandra KNAEBEL
Présidente de l'Association des Directeurs d'IUT

À

Madame la Ministre de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Madame Frédérique VIDAL
21 rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 5

Strasbourg, le 15 avril 2021

Objet : Taux de bacheliers technologiques dans les parcours de B.U.T. à la rentrée 2021

Copie aux Directeurs d'IUT, aux Présidents d'Université

Madame La Ministre,

Alors que s'ouvre la phase d'examen des vœux sur Parcoursup, nous tenons à attirer votre attention sur les modalités actuellement adoptées sur la fixation et le pilotage des taux minimum de bacheliers technologiques en IUT.

Depuis la loi ORE, vous avez fait de la réussite des étudiants dans le 1^{er} cycle un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur universitaire. Les IUT partagent cette priorité et se sont engagés dans cette voie à travers une réforme ambitieuse visant à accompagner les étudiants vers un diplôme du grade de licence. L'augmentation du nombre de bacheliers technologiques qui représentent aujourd'hui près de 34% des inscrits en DUT et une ingénierie pédagogique basée sur l'approche par compétences, largement ouverte à l'alternance, contribueront indéniablement à une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur. Aussi, la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie dans les IUT à la rentrée 2021 participe-t-elle au renforcement de l'attractivité des filières universitaires pour les bacheliers technologiques, et à la réussite des étudiants en 1^{er} cycle universitaire, comme l'explicitent les alinéas 12 et 13 de l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

Depuis plusieurs semaines, se déroulent les discussions entre les rectorats d'académie et de région académique, et les directeurs d'IUT et présidents d'Université, au sujet des taux minimum de bacheliers technologiques dans le cadre de la campagne Parcoursup 2021. Chaque IUT ou regroupement régional d'IUT s'est placé dans la perspective partagée des enjeux évoqués ci-dessus et a abordé ces échanges avec des propositions adaptées, en fonction des spécialités, du taux de

bacheliers technologiques de l'année n-1 et du contexte local en termes de vivier de bacheliers technologiques et d'offre de formation en STS.

Plus largement, ces propositions du réseau des IUT s'inscrivent dans une logique de progression pluri-annuelle permettant d'atteindre le taux de 50% tel que défini dans l'arrêté du 6 décembre 2019, tout en veillant à préserver une politique de recrutement de publics diversifiés en adéquation avec la demande sociale. Cette progressivité sur trois ans, également cohérente avec la temporalité de mise en place du B.U.T., permettrait alors de collaborer et de travailler avec les acteurs de l'enseignement secondaire à la valorisation de la voie technologique et à la construction d'un réel et solide continuum -3/+3 porteur d'ambition et de réussite. Co-construire ce continuum tout en déployant le B.U.T. pour enfin faire de la voie technologique un levier pour une orientation choisie et motivée de la part des lycéens est l'objectif partagé par les 108 IUT et soutenu par les équipes pédagogiques.

Or, il s'avère que cette logique de progressivité et les enjeux afférents ne sont pas entendus par les instances académiques et qu'à la politique de qualité et de co-construction proposée par les IUT est opposée une politique quantitative de gestion des flux, dès la rentrée 2021, sous la forme de taux imposés de bacheliers technologiques. Cette politique du chiffre conduira nécessairement à un recrutement déséquilibré qui fragilisera la réussite des bacheliers technologiques, remettra fondamentalement en cause le principe d'égalité des chances de tout candidat et ne contribuera paradoxalement qu'à menacer l'attractivité des B.U.T..

Aussi nous en appelons à votre écoute et à votre arbitrage en faveur d'une augmentation graduelle du taux de bacheliers technologiques en cohérence avec le calendrier de déploiement de la réforme et de valorisation de la voie technologique au regard des contextes locaux de viviers de candidats. La valorisation de la professionnalisation, la réussite des étudiants et la réponse aux demandes des employeurs constituent des enjeux de société indiscutables.

Nous vous remercions par avance de votre attention, Madame la Ministre, et vous assurons de notre haute considération.

La Présidente de l'ADIUT



Alexandra KNAEBEL